

NOMBRE DE MEMBRES
AFFERENTS AU CONSEIL
MUNICIPAL

19

EN EXERCICE

15

QUI ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION

12

DATE DE LA CONVOCACTION
02 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION
02 avril 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

**Approbation du
compte de gestion 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHEVREMONT

Séance du 07 avril 2025

L'an **deux mil vingt-cinq, le sept avril** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MOUTARLIER, Maire.

Etaient présents : M. MOUTARLIER Jean-Paul, Maire - M. HUGUENIN Alain - Mme WALTER Mariette - Mme FREMY Maria - M. GROETZ Alexandre, Adjoints - M. FRICKER Didier - M. KACHEL Christian - Mme LECHGUER Najat - Mme BOULANGEOT Bénédicte - Mme MARCHAL Stéphanie - M. WILLIG David - Mme PILLOD Amandine, Conseillers municipaux.

Absent excusé :
M. RIOS Sylvain

Absents :
M. DI VORA Romain
M. PION Xavier

Monsieur David WILLIG, Conseiller municipal, a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être fait assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire et statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Chèvremont,
le 10 avril 2025
Le Maire,
Jean-Paul MOUTARLIER



**ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en Préfecture le**